



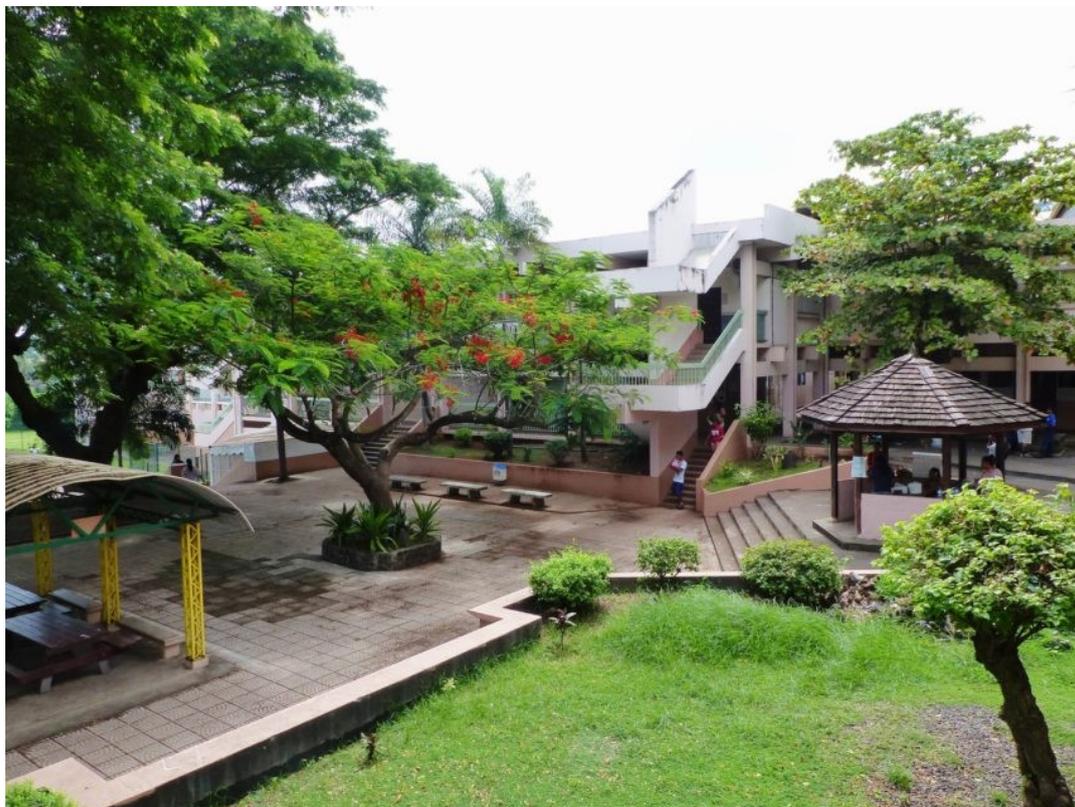
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

PROCOLE SANITAIRE

RÉOUVERTURE DES COLLÈGES ET LYCÉES





SOMMAIRE

Présentation du protocole sanitaire.....	4
Préalable	5
Le maintien de la distanciation physique.....	5
Appliquer les gestes barrière	5
Limiter au maximum le brassage des élèves.....	9
Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.....	9
La communication et l'information	10
FICHES THÉMATIQUES	12
CAPACITÉ D'ACCUEIL	45
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT ET D'UN CAS AVÉRÉ	47
NUMEROS UTILES	53

Table des illustrations

Figure 1 - Illustration distanciation physique.....	5
Figure 2 - Synoptique des gestes barrière	6
Figure 3 - Illustration des mesures de distanciation dans les transports scolaires	17
Figure 4 - Algorithme décisionnel en cas de suspicion de Covid-19 en milieu scolaire.....	47
Figure 5 – Illustration du lavage des mains au gel hydro-alcoolique (SHA).....	48
Figure 6 – Illustration du lavage des mains à l'eau et au savon	49
Figure 7 – Illustration de la dilution de l'eau de javel.....	51



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19 a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 18 mars 2020.

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, le Président de la Polynésie française et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent protocole vise à préciser les modalités de réouverture des établissements scolaires du second degré, après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est destiné, aux personnels de direction ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative. Il est à diffuser aux mairies et aux transporteurs scolaires.

Il sera réévalué si besoin, en fonction des conditions sanitaires et des connaissances sur le virus du COVID19.

Il constitue un cadre général à adapter à chaque établissement scolaire du second degré.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Présentation du protocole sanitaire

Le présent protocole sanitaire repose sur la doctrine élaborée par la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements (DGEE) et les autorités sanitaires du pays à compter du 29 avril 2020.

Il s'applique à Tahiti et à Moorea et sera étendu aux autres îles ou aux autres archipels dans les mêmes conditions en cas d'apparition localisée d'un cas de COVID19.

Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la réouverture des établissements scolaires le 18 mai.

La mise en œuvre des prescriptions sanitaires doit être respectée par tous les partenaires des établissements scolaires.

Le protocole est composé d'un guide et de fiches techniques portant sur les points suivants :

- Accueil des élèves
- Gestion des transports scolaires
- Aménagement des salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves
- Activités sportives et culturelles
- Récréation
- Nettoyage/désinfection des locaux
- Dimensionnement et équipement des sanitaires
- Gestion de la demi-pension
- Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques, sciences, technologies
- Conduire à tenir en cas de suspicion de cas de COVID
- Numéros utiles

Cf. Annexes

Il repose sur cinq principes généraux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **L'information, la communication**



Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont notamment invités à surveiller la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Les personnels sont invités à procéder de la même manière.

Les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19 (liste en annexe 1 du Vade-mecum) ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité ne doivent pas être présents. Ils préviennent leur autorité hiérarchique pour les démarches à suivre en annexe 2 du Vade-mecum et poursuivent en travail à distance.

Les infirmières de l'éducation nationale apportent leur expertise et leurs conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes « barrière » et la conduite à tenir en cas de suspicion de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique

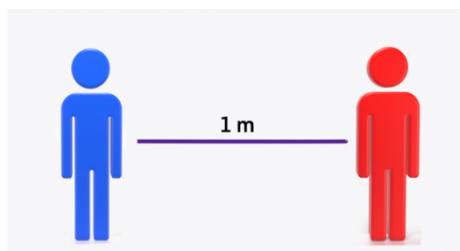


Figure 1 - Illustration distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter.

Appliquer les gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION



Figure 2 - Synoptique des gestes barrière

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant, et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être proscrits.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire doit faire l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles présentées et illustrées en Annexe 1.

Le port du masque

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque.

Le Ministère de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports mettra à disposition des personnels des masques.

Le port sera obligatoire pour tous les personnels à compter du 18 mai. L'agent devra être exemplaire dans l'application des consignes d'utilisation du masque, présentées en Annexe 2.

- Pour les collégiens/lycéens, le port du masque est conseillé.
- Le port du masque est obligatoire pour les élèves présentant des pathologies chroniques sévères.
- Il est obligatoire pour l'élève en cas de manipulation en atelier.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leur enfant. Tous les moyens solidaires peuvent être envisagés pour l'obtention de ces masques : fédération de parents d'élèves, mairies, associations, maisons de quartiers... Certaines sections scolaires peuvent aussi fabriquer des masques.

Dans certaines conditions, les familles peuvent également solliciter l'assistante sociale de l'établissement.

Vous trouverez ci-dessous un lien sur la mise en place d'un masque chirurgical et son enlèvement :

<https://www.youtube.com/watch?v=KuT1KNfJlJc>

Les visières de protection : n'ont pas l'efficacité des masques de protection respiratoire" (source INRS). "Les visières ou écrans faciaux ne sont pas des équipements de protection respiratoire mais des équipements de protection des yeux et du visage.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux doit être fréquemment réalisée et durer au moins 10 minutes à chaque fois, y compris pour les salles climatisées. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Pour les locaux équipés d'une climatisation, son bon fonctionnement doit être contrôlé et signalé à la maintenance en cas de défaillance (odeur, bruits...). Orientation de l'air frais vers le haut.

Les brasseurs d'air au plafond sont, dans la mesure du possible, à éviter. Dans le cas contraire, les pales doivent être nettoyées.



Limiter au maximum le brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves est un objectif important visant à réduire le brassage. Les établissements scolaires doivent donc définir, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements des élèves entre classes ou au moins entre niveaux et d'une même zone des bâtiments (aile, étage...).

Une attention particulière devra être portée aux points ci-après.

L'arrivée et le départ de l'établissement

Ces étapes de la journée pourraient être étalés dans le temps en fonction du contexte et en concertation avec les transports scolaires.

La circulation des usagers dans les bâtiments

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est souhaitable de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).

Les récréations

Elles pourront être organisées en effectif réduit. En cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe à la fin du cours.

Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il convient à chaque établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Pour les espaces qui sont restés fermés depuis au moins 5 jours, aucune mesure spécifique de désinfection n'est prescrite. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.

Les pièces qui ont été utilisées doivent faire l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection adaptés avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide pour les virus enveloppés (NF EN 14476). Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée dans le guide présent en Annexe 3.

S'agissant des locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes, il convient de réaliser un nettoyage approfondi.



La communication et l'information

Le Ministère de L'Éducation, de la Jeunesse et des Sports établit un plan de communication détaillé à destination des acteurs.

Il est nécessaire de sensibiliser et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Les parents

Ils devront **être informés clairement**, notamment (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- De la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une surveillance de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- Des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements et des coordonnées des infirmiers travaillant dans l'établissement ;
- De l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire ;
- Des points d'accueil et de sortie des élèves ;
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- De l'organisation de la demi-pension.

- Une gourde ou une bouteille d'eau sera fournie aux enfants par leurs parents pour éviter les regroupements autour des points d'eau

Les enseignants et le personnel

Tous les personnels doivent être informés sur les gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge.

Cette sensibilisation doit être réalisée avant la reprise des cours en s'appuyant sur les consignes présentées en Annexes 1 et 2.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves doivent bénéficier d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains**. Cette sensibilisation doit être répétée autant que nécessaire et doit devenir un rituel à l'école.

Une attention particulière doit être apportée aux personnes en situation de handicap ou porteuses de maladies évoluant sur une longue période.

Chaque élève doit pouvoir bénéficier de séances d'éducation à la santé, concernant les différentes sortes de microbes, leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Il s'agit de permettre la



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

Prise de conscience et l'appropriation d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! » propose des ressources qui pourront être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant : <https://e-bug.eu/#France>.

Ces séances pourront être organisées avec l'appui des infirmiers scolaires et des enseignants dont la discipline est en lien avec la santé et les sciences de la vie.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

FICHES THÉMATIQUES

Rappels des principes généraux

- Appliquer les gestes barrière**
- Maintenir la distanciation physique**
- Limiter au maximum le brassage des élèves**
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- Communiquer et informer**

Ces principes généraux sont détaillés dans le premier chapitre du présent guide.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

ACCUEIL DES ÉLÈVES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- ❖ Le seuil de 50% de l'effectif habituel « à accueillir » est indicatif ; l'évaluation du nombre maximal d'élèves est fonction de la surface des salles de classe ; 15 élèves pour une surface de 50 m² est une préconisation à moduler en fonction du mobilier présent en classe.
- ❖ Placer un ou plusieurs surveillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ❖ Port du masque pour le surveillant et solution hydro-alcoolique à sa disposition.
- ❖ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'établissement ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique. Il pourra évoluer au cours de la journée.
- ❖ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrières...) en lien étroit avec la collectivité afin notamment de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ❖ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
Dans le cas de figure où cette division n'est pas possible, les préconisations relevées ci-dessus s'appliquent avec une vigilance accrue sur le respect de la distanciation physique des arrivants.
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- ❖ Maintenir les portes d'entrées (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ❖ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone.
- ❖ Communiquer avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ❖ Proscrire l'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants...).
- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). En l'absence d'accès immédiat ou suffisant à un



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

ACCUEIL DES ÉLÈVES

point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, la mise à disposition d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

- ❖ Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains ou utilisation d'une solution hydro-alcoolique)
- ❖ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site d'école, site internet...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

ACCUEIL DES ÉLÈVES

Points de contrôle

- Veiller à la cohérence du planning des accueillants pour l'arrivée des élèves.
- Vérifier la disponibilité du savon et essuie-main jetable dans les sanitaires ou à défaut de gel hydro-alcoolique avant l'arrivée des élèves.
- Vérifier que la signalétique Entrée/Sortie et sens de circulation soit en place.
- Vérifier que les portes et portails soient ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil.
- Veiller à la cohérence des emplois du temps pour permettre une arrivée échelonnée des élèves le cas échéant.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

GESTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

Dispositions organisationnelles

Dans le cadre de l'allègement du confinement des îles de Tahiti et Moorea et au regard des gestes barrières imposés, les bénéficiaires au transport scolaire par voie terrestre seront pris en charge à compter du 18 mai, à raison d'un aller/retour par jour, avec une capacité des bus réduite à 50%.

L'intégralité des bus dédiés au transport scolaire sera mise en circulation selon les horaires d'ouverture et de fermeture connus, pour garantir le ramassage de tous les élèves concernés pour le retour à l'école sur la base du volontariat et en alternance. Dans le cas où les horaires seraient différents, les chefs d'établissement devront en informer la DGEE et le transporteur.

Dispositions spécifiques à l'intérieur du bus

- ❖ Port du masque dès la montée dans le bus : Fortement recommandé pour les élèves, **obligatoire** pour le chauffeur.
- ❖ Capacité d'accueil : Pour respecter la distanciation physique, le bus ne pourra accueillir que 50% de sa capacité totale. Les élèves seront installés 1 par banc et en quinconce par rapport à la rangée de devant. Le convoyeur veillera au bon respect des consignes et pourra participer au nettoyage entre les rotations.
- ❖ Horaires : Les directions d'établissements scolaires ou les mairies préviendront les familles si un changement des horaires est envisagé.
- ❖ Rôle des parents : Chaque parent vérifiera que les consignes relatives aux gestes barrières soient respectées sur les zones d'attente du bus.
- ❖ La distanciation sociale à la montée et à la descente des bus sera sous le contrôle des convoyeurs, des parents d'élèves et des établissements scolaires.
- ❖ Nettoyage et désinfection du bus : Un nettoyage sera effectué entre chaque changement de groupe d'élèves. La durée de cette étape devra être comptabilisée dans les tournées des transporteurs. Les consignes de nettoyage et désinfection à appliquer sont en Annexe 4. La désinfection se fait quotidiennement.

Un point sera régulièrement fait entre le transporteur et l'établissement scolaire pour évaluer le dispositif et le réajuster si besoin.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

GESTION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

AFFICHAGE sur les bus scolaires :

AFIN DE RESPECTER LES RÈGLES DE DISTANCIATION SOCIALE, MERCI DE N'UTILISER QUE LES SIÈGES MARQUÉS D'UN ✓.

LE PORT DU MASQUE POUR L'ÉLÈVE EST RECOMMANDÉ.

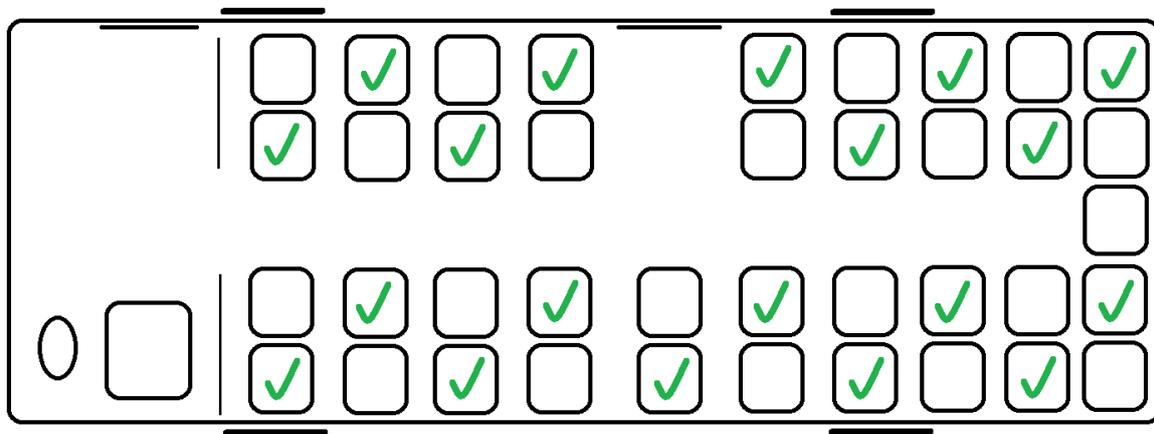


Figure 3 - Illustration des mesures de distanciation dans les transports scolaires



AMÉNAGEMENT DES CLASSES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- ❖ La salle de classe doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :
 - Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves.
 - Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs.
 - Éviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre).
 - Neutraliser le mobilier et matériel non nécessaire (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage).
 - Éloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe.
 - Limiter les déplacements dans la classe.
- ❖ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- ❖ Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes. Le format 1 classe = 1 salle doit être le principe.
- ❖ Port du masque obligatoire pour les adultes.
- ❖ Nettoyage du bureau à chaque fois qu'il est partagé par plusieurs enseignants dans la même journée. Un spray, du papier ou des lingettes désinfectantes, des gants jetables seront mis à disposition des enseignants dans les salles concernées.
- ❖ Assurer l'aération des salles de classes par une ouverture des portes et fenêtres pendant au moins 10 minutes (y compris pour les salles climatisées), le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et en fin de journée.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

AMÉNAGEMENT DES CLASSES

Points de contrôle

Avant l'entrée en classe :

- Ouvrir les portes et fenêtres pour ventiler (y compris pour les salles climatisées).
- Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect des distanciations physiques.
- Ouvrir les portes pour éviter les points de contact.
- Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation.

Pendant la classe :

- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.
- Limiter l'utilisation de matériels collectifs.
- Veiller au port effectif du masque.

À la fin de la classe :

- Ouvrir les portes.
- Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- Guider le groupe dans le respect des distanciations physiques.
- Ouvrir les portes et fenêtres pour ventiler (y compris pour les salles climatisées).
- S'assurer qu'un protocole de nettoyage individuel est en place.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

GESTION DES CIRCULATIONS

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- ❖ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - Privilégier le sens unique de circulation.
 - A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
 - Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages...).
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre au niveau des rampes pour limiter son utilisation. Par exemple : rubalise autour des rampes ou à défaut prévoir une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation Incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ❖ Les portes des classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ❖ Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.
- ❖ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- ❖ Le port du masque par l'adulte devra être effectif lors des déplacements dans les couloirs.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

GESTION DES CIRCULATIONS

Points de contrôle

- Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- Vérifier que les portes soient ouvertes dans la mesure du possible.
- Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- Vérifier le port effectif du masque dans les couloirs.
- Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- Veiller à la cohérence des emplois du temps pour limiter le brassage dans les zones de circulation.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

En cas de recours à des installations extérieures à l'établissement dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITÉS SPORTIVES :

- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, demander aux élèves de venir en tenue de sport dès le matin.
- ❖ Matérialiser une distance d'un mètre minimum entre les douches des vestiaires.
- ❖ Proscrire les jeux de ballons, les sports de contact et les sports collectifs.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'enseignant), ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

ACTIVITÉS CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Adapter le fonctionnement des salles informatiques, CDI et foyers en mettant à disposition du gel hydro-alcoolique à l'entrée, en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage. Assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Proscrire le prêt de matériel en dotation collective, ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection des visites de musées virtuelles...).



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Points de contrôle

ACTIVITÉS SPORTIVES :

- Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.

- Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou de la définition préalable des modalités de désinfection après chaque utilisation.

- Vérifier que l'accès aux ballons ou matériel proscrit ne soit pas accessibles aux élèves durant les cours.

- Vérifier que les douches soient à distance sanitaire réglementaire.

ACTIVITÉS CULTURELLES :

- Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne soient pas directement accessibles par les élèves.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

RÉCRÉATION

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- ❖ Éviter les croisements de classes et d'élèves :
 - Échelonner les temps de récréation.
 - Éviter les regroupements de niveaux différents.
 - Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
 - Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
 - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves.
 - Organiser les départs et retours en classe par groupe adapté pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.

- ❖ Adapter la surveillance des temps de récréation à l'effectif présent.

- ❖ Lors de la récréation, veiller au respect de la distanciation physique.

- ❖ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

- ❖ Neutraliser l'utilisation des bancs (balisage physique, rubalise...) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.

- ❖ Neutraliser les distributeurs automatiques ou prévoir des modalités de désinfection régulières et mettre à disposition une solution hydro-alcoolique à utiliser avant et après utilisation.

- ❖ Condamner l'accès aux espaces collectifs intérieurs pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.

- ❖ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur. Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.

EXERCICE DE DÉBUT ET FIN DE RÉCRÉATION : Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'aire libre). En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

RÉCRÉATION

Points de contrôle

Avant la récréation :

- Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et couloirs avant de sortir de classe.
- Vérifier la neutralisation des bancs ou que leur désinfection est effective.
- Vérifier la condamnation des distributeurs ou la mise en place des modalités d'utilisation et de désinfection.

Pendant la récréation :

- Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

À la fin de la récréation :

- Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning).



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

Préconisations et règles de prévention à appliquer

❖ Nettoyage avant la reprise : "Nettoyage habituel"

- Si l'établissement était complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant.
- Les pièces qui ont été utilisées pour accueillir des enfants pendant la période de confinement sont nettoyées et désinfectées selon le protocole de "nettoyage approfondi" défini ci-après.
- Pour les locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes, un bio-nettoyage sera réalisé
- S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (ex : désinfecter les bacs à condensats, les siphons des centrales de traitement de l'air et système de climatisation).
- Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).
- Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturels (eau de pluie).

❖ Nettoyage après la reprise : "Nettoyage approfondi" en 2 étapes

1ère étape, le nettoyage :

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).

2ème étape, la désinfection :

- Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées.
- Désinfecter les points de contact manuels en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).

- ❖ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.



PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

- ❖ En absence de désinfectant virucide conforme à la norme NF EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel ou hypochlorite de sodium peut être préparée :
 - Vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface.
 - L'eau de Javel est utilisée à 0,5 % de chlore actif, à partir des deux mélanges suivants :
 - 250 mL d'eau de Javel à 9,6 % dans 750 mL d'eau froide (pour obtenir un mélange à 2,6 %) + 4 litres d'eau froide.
 - 250 mL d'eau de Javel à 4,8 % dans 750 mL d'eau froide (pour obtenir un mélange à 1,3 %) + 1,5 litre d'eau froide.
- Les « pastilles de désinfectant chlorant » ou « pastilles de désinfectant à base d'agent chlorant », souvent dénommées « pastilles de Javel » sont utilisées à raison de 2 pastilles pour 5 litres d'eau.
- Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel.
- L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau froide, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires.
- Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.

ANNEXE 3

Les produits doivent être tenus hors de portée des élèves.

- ❖ Fréquence :
 - Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
 - Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, cafetière, bouilloire, fontaines à eau...
 - Matériel utilisé, supports pédagogiques...
 - Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.
 - En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

❖ Actions complémentaires :

- Équiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
- Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage...).

❖ Prévention des risques pour le personnel :

- Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

Points de contrôle

- Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- Salle de classe :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. avant l'arrivée des élèves (pour les locaux occupés dans les 5 derniers jours).
- S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les usages multiples :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, douches...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, cafetière, bouilloire, fontaines à eau...
 - Matériel utilisé, supports pédagogiques...
 - Aires de jeux et équipements sportifs si utilisés.
- Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- Espace de restauration (si accessible) :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
- Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

DIMENSIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT DES SANITAIRES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

SANITAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires au nombre maximum de cabinets et/ou urinoir présents.
- ❖ Gérer les flux élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins un mètre ou condamner un urinoir sur deux.
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ❖ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes dans la mesure du possible en fonction du personnel présent.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Déconseiller l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissus sont à proscrire*).
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique...*).
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.

VESTIAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées / départs, pour respecter la distanciation physique.
- ❖ Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.
- ❖ Étaler des plages horaires d'arrivée et départ.
- ❖ Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.
- ❖ Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

DIMENSIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT DES SANITAIRES

- ❖ Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.

SALLES DE DOUCHE

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les douches au nombre maximum de douches individuelles.
- ❖ Si douches collectives, veiller à respecter la distanciation physique par tous moyens.
- ❖ Gérer les flux avec les élèves vers les douches.
- ❖ Aérer fréquemment les douches et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (Une attention particulière sera portée sur les pommeaux de douche).



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

DIMENSIONNEMENT ET ÉQUIPEMENT DES SANITAIRES

Points de contrôle

- S'assurer de la gestion des flux dans les sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer de la limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer de la bonne aération des sanitaires, vestiaires et/ou douches ou du bon fonctionnement de la ventilation
- S'assurer de la mise en place de consigne pour l'utilisation des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- S'assurer du nettoyage désinfection périodique des locaux.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

GESTION DE LA DEMI-PENSION

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- ❖ En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures sociales de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation (marquage), la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.
- ❖ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ❖ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- ❖ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche segment nettoyage et désinfection des locaux.
- ❖ Prévoir les modalités d'alimentation en eau, pain de manière à limiter les contacts.
- ❖ Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- ❖ En cas de maintien de l'usage des fontaines à eau, mettre à disposition des solutions hydro-alcooliques pour se désinfecter les mains avant et après utilisation.
- ❖ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ❖ Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- ❖ Prévoir la mise à disposition de solutions hydro-alcooliques pour une désinfection avant et après utilisation des distributeurs automatiques de boissons.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

GESTION DE LA DEMI-PENSION

Points de contrôle

Avant la réouverture :

- Organiser la demi-pension de manière à respecter les gestes barrière et le principe de distanciation physique.

Pendant le repas :

- Veiller au respect du lavage des mains avant et après les repas.

Après le repas :

- S'assurer du nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur.
- S'assurer de l'évacuation des poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

Préconisations et règles de prévention à appliquer

- ❖ Avant la réouverture des établissements scolaires, une réflexion doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (ateliers des lycées professionnels, salles de dessin, de musique, de travaux pratiques, etc.) pour que le maintien de la distanciation physique et le non-partage des postes de travail soient respectés :
 - Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
 - Limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves.

- ❖ La manipulation d'outils pédagogiques par les élèves est envisageable dans le respect de ces consignes :
 - Lavage des mains de l'élève avant l'atelier
 - Port du masque obligatoire pour l'élève au cours de la manipulation
 - Désinfection des outils après utilisation par l'élève sous la supervision de l'enseignant (cf annexe 3) .
 - Des gants de ménage et des lunettes de protection seront à disposition de l'élève pour cette manipulation.
 - Lavage des mains de l'élève à la fin de la désinfection.

- ❖ En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

Points de contrôle

En début de cours :

- S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, matériel pédagogique et équipements de travail avant l'arrivée des élèves.
- Lavage des mains des élèves, port du masque

Pendant le cours :

- Si le prêt de matériel, ou le changement de poste de travail au cours d'une séquence pédagogique est nécessaire, veiller à la désinfection du matériel, de l'équipement et de l'espace de travail entre chaque élève.

À la fin du cours :

- Veiller à la désinfection des tables, chaises, mobilier, matériel pédagogique et équipements de travail utilisés par les élèves.
- Désinfection du matériel par l'élève puis lavage des mains



PROCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



PERSONNELS

Préconisations et règles de prévention à appliquer

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Mettre à disposition des masques pour les enseignants et les personnels non enseignants
- ❖ Maintenir la distance d'au moins un mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton. Distance d'un mètre conservée, à défaut le port d'un masque (masque grand public de production industrielle ou artisanale) sera nécessaire.
- ❖ Rappeler d'éviter de parler fort (se positionner en côte à côte plutôt qu'en face à face), et privilégier les lieux ouverts (préau, extérieur) plutôt qu'une salle fermée pour les échanges.
- ❖ Procéder au lavage des mains (eau-savon préférentiellement).
- ❖ Afficher les consignes.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage, etc.) partagé par plusieurs personnes pendant le travail.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent en début/fin de poste. Stylo inclus.
- ❖ Transférer le matériel d'une zone de travail (bureau ou entretien maintenance) à l'autre par dépose dans une zone d'attente pendant quelques jours si la désinfection n'est pas possible.
- ❖ Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et période de repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs...).
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises.
- ❖ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves.



PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



PERSONNELS

- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement...
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention présentant des risques particuliers de contamination.

PERSONNEL D'ACCUEIL

- ❖ Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les visiteurs.
- ❖ Lorsqu'il y a une loge d'accueil, respecter la distanciation physique à l'intérieur du local.

INFIRMIER, SERVICE MEDICAL, SST

- ❖ Les établissements devront mettre à disposition des masques adaptés pour traiter les suspicions ainsi que des lunettes de protection ou écran facial, gants, thermomètre sans contact.
- ❖ Le ménage de l'infirmerie doit être effectué selon le protocole après chaque journée de travail. Le local devra être fermé pour effectuer un bio-nettoyage en cas d'accueil d'une suspicion de cas de COVID.

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE

- ❖ Rappeler les gestes barrière : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et sans embrassades.
- ❖ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- ❖ S'assurer que les sacs contenant les repas soient correctement fermés.
- ❖ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et ustensiles en contact avec la nourriture.
- ❖ Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adaptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents de nettoyage passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation.
- ❖ Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux...).
- ❖ Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par salarié pour le transport de ses vêtements sales.



PROCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



PERSONNELS

- ❖ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et changement de vêtements du personnel.
- ❖ Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et retour des vêtements propres accessibles au seul livreur en veillant à limiter la co-activité et à défaut le respect de la distanciation physique.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- ❖ Préconiser un outillage individuel. Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ❖ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Mettre à disposition de solutions hydro-alcooliques ou point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ❖ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

TRANSPORT (PAR LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT – VÉHICULE DE SERVICE)

- ❖ L'affectation fixe d'un véhicule par conducteur sera privilégiée.
- ❖ S'assurer du nettoyage du véhicule (volant, poignées, tableau de bord, clés, commande manuelle des hayons et l'ensemble de l'habitacle) par le conducteur en fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ S'assurer que les conducteurs possèdent un moyen de communication portable avec chargeur adaptable.
- ❖ Mettre à disposition un flacon hydro-alcoolique ou une réserve d'eau avec savon ou des lingettes désinfectantes afin d'assurer un lavage régulier de mains.

PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'ÉTABLISSEMENT

- ❖ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydro-alcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ❖ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).

LIVRAISON (PERSONNEL EXTÉRIEUR)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

PERSONNELS

- ❖ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison et ne récupèrent pas nécessairement la signature du destinataire.
- ❖ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque COVID-19 (document unique).



PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



PERSONNELS

ENTREPRISES EXTÉRIEURES

La programmation des travaux sera organisée par le maître d'ouvrage en coordination étroite avec le chef d'établissement. Les conditions d'accueil, de circulation concernant ces travaux seront adaptées suite à cet échange afin de respecter les règles de distanciation et de limiter les interactions entre les travaux et les élèves ou les personnels accueillis.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE RÉUNION

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre et éviter de s'asseoir face à face.
- ❖ Nettoyer et désinfecter avant et après chaque réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande...).
- ❖ Aérer pendant 10 minutes toutes les heures.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- ❖ Bureaux individuels et open-space : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos...) qui compliquent le nettoyage journalier.
- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- ❖ Rester au même bureau toute la journée. Si possible affecter individuellement les places (ex : chacun se place au même endroit entre 2 périodes de télétravail).
- ❖ Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- ❖ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs...).
- ❖ Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivé à la maison.

ACCUEIL DE PARENTS

- ❖ Privilégier la communication à distance.
- ❖ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).



PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



PERSONNELS

Points de contrôle

ENSEMBLE DU PERSONNEL

- S'assurer que les gestes barrière au sein du personnel soient connus et appliqués.
- S'assurer que les zones de travail permettent une distanciation d'au moins un mètre.
- S'assurer que l'organisation des déplacements du personnel permet de réduire au mieux les croisements entre le personnel ou entre le personnel et les élèves.
- S'assurer que les masques en tissus sont à disposition ; à défaut, mettre à disposition des masques chirurgicaux.
- S'assurer que le matériel commun est nettoyé en début et fin de poste.
- S'assurer qu'un protocole de nettoyage individuel est en place.
- S'assurer que tout le personnel est formé à la maîtrise du risque « Covid-19 » et que des rappels périodiques sont programmés.

PERSONNEL D'ACCUEIL

- S'assurer de l'intégrité de la séparation physique (telle que plexiglass) entre le personnel d'accueil et les visiteurs.

INFIRMIER, SERVICE MEDICAL, SST

- S'assurer que le stock matériel mis à disposition pour le personnel « santé » est en quantité suffisante (masques, lunettes de protection ou écran facial, gants...).
- Nettoyage hebdomadaire des surfaces hautes et basses, plus en cas de suspicion de COVID19.

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, SERVEUR

- S'assurer du respect des plans de nettoyage.
- S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables (savons, gel, lingettes, sacs poubelle...).
- S'assurer que les déchets sont évacués régulièrement.
- S'assurer de la bonne gestion des vêtements de travail pour limiter les contaminations.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- S'assurer que le matériel et les postes de travail sont nettoyés avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.



PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



PERSONNELS

- S'assurer que le stock de matériel mis à disposition pour le personnel « maintenance » est en quantité suffisante (masques, solutions hydro-alcooliques ou point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants).
- S'assurer de la réévaluation des risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

TRANSPORT (PAR LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT – VÉHICULE DE SERVICE)

- Vérifier que le matériel indispensable dans le véhicule est présent pour un nouveau déplacement (ex. : eau, savon, gel hydro-alcoolique et autres consommables).
- Vérifier le nettoyage de l'habitacle.
- Évacuer les déchets au retour, nettoyer l'habitacle, réapprovisionner le kit de désinfection (eau, savon, gel hydro-alcoolique et autres consommables).
- S'assurer que les vérifications du bon état des véhicules (pneumatiques, pare-brise, essuie-glaces, etc.) sont réalisées.

PERSONNEL EXTÉRIEUR

- S'assurer de la bonne application de la procédure pour la remise de colis.
- S'assurer que les plans de prévention pour les entreprises extérieures prennent en compte le risque « Covid-19 » (document unique).

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE RÉUNION

- S'assurer de la neutralisation de la moitié des sièges avec un positionnement en quinconce.
- S'assurer de la mise en place et de la bonne réalisation des nettoyages avant/après une réunion.
- S'assurer que l'aération des locaux est au moins réalisée 10 minutes et toutes les heures ou du bon fonctionnement de la ventilation.
- S'assurer de la présence de gel hydro-alcoolique ou d'eau et du savon.

BUREAUX

- S'assurer que les bureaux sont maintenus propres et en ordre.
- S'assurer que les zones de travail permettent une distanciation d'au moins un mètre.
- S'assurer que l'aération des locaux est réalisée plusieurs fois par jour.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

PROTOCOLE SANITAIRE ETABLISSEMENTS SECONDAIRES



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

PERSONNELS

- S'assurer que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).

ACCUEIL DE PARENTS

- S'assurer que l'accueil des parents respecte les règles de distanciation.



CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil des établissements scolaires dans le respect des principes généraux décrits dans le présent protocole sanitaire est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture.

Le présent chapitre présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :

- À partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs.
- À partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique.

Les éléments de dimensionnement.

Les dispositifs admissibles repris ci-dessous sont issus d'études sur la disposition des classes en lien avec les mesures sanitaires à appliquer

Une salle de classe de 50m² doit permettre d'accueillir 15 élèves en respectant la distanciation physique d'au moins un mètre.

La salle doit pouvoir être ventilée .

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent protocole sanitaire, il revient aux chefs d'établissement d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.

Cette liste non exhaustive est un outil d'aide et d'assistance à la réouverture sur le principe d'une sélection de tâches à faire.



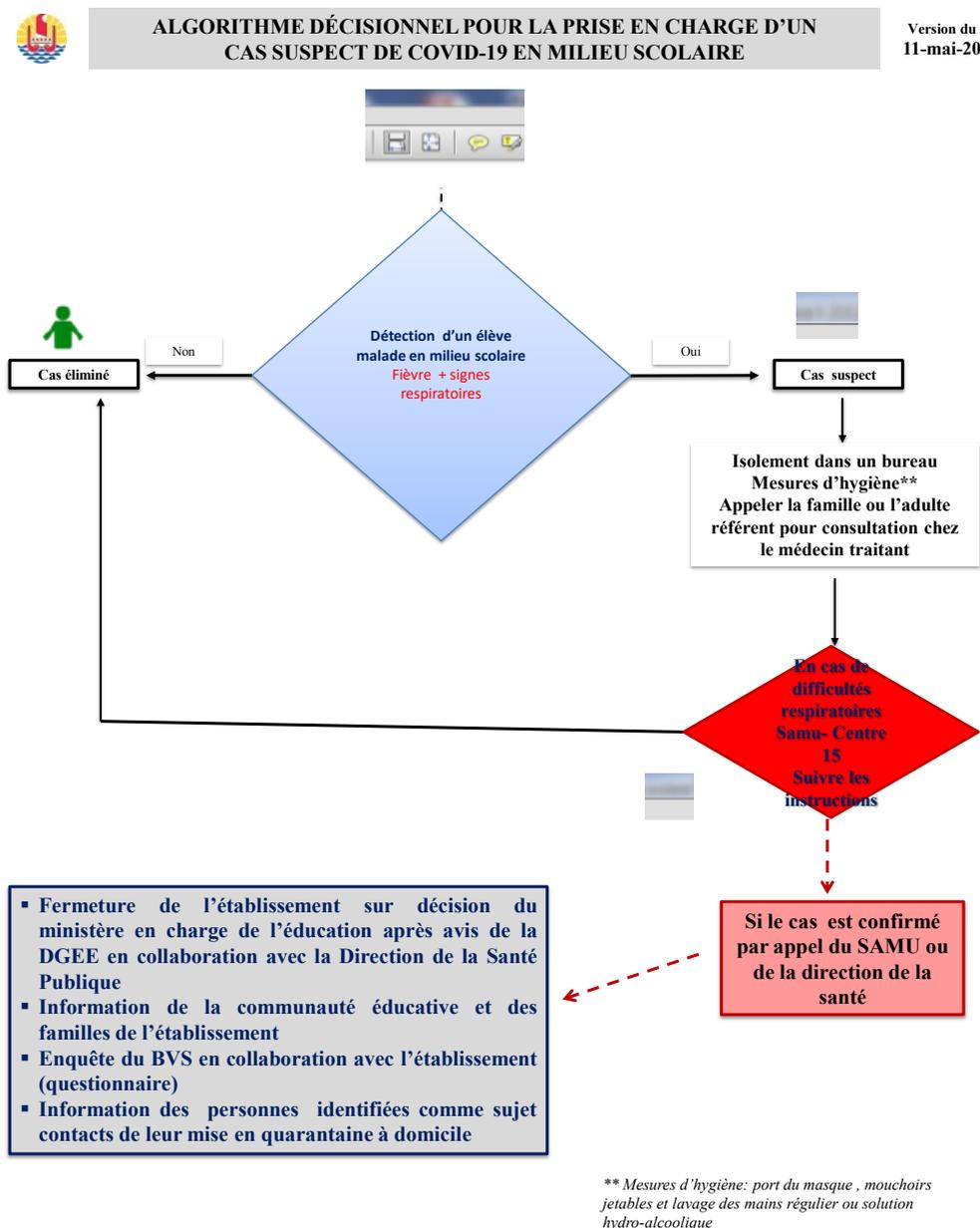
- Rédiger son schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire.
- Rédiger et déployer son plan de communication sur la base des éléments décrits dans les principes généraux.
- Définir et présenter les consignes sanitaires applicables aux personnels.
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondie une fois par jour à minima et désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés).
- Dimensionner le nombre de produits, matériel et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydro-alcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.
- Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.
- Définir les modalités pour la gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes, en particulier avec la collectivité territoriale.
- Assurer la disposition matérielle des classes le cas échéant.
- Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.
- Définir un plan de circulation et assurer la signalétique correspondante.
- Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.



PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT ET D'UN CAS AVÉRÉ



Figure 4 - Algorithme décisionnel en cas de suspicion de Covid-19 en milieu scolaire





ANNEXE 1 : Consignes pour le lavage des mains

Friction avec une solution hydro-alcoolique (SHA)

Durée : 20 – 30 secondes

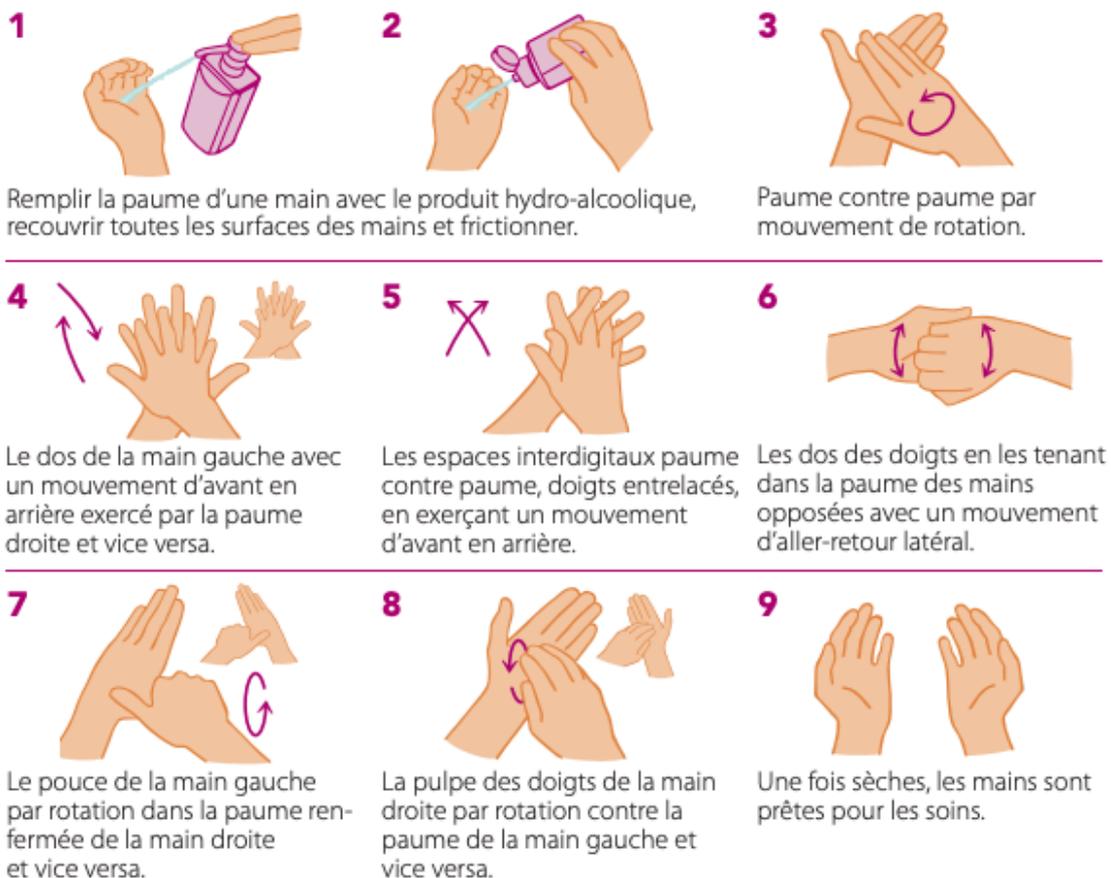


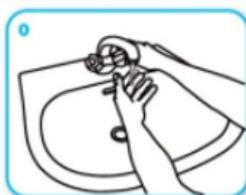
Figure 5 – Illustration du lavage des mains au gel hydro-alcoolique (SHA)

Lorsque les mains sont visiblement souillées, un lavage à l'eau et au savon est nécessaire.

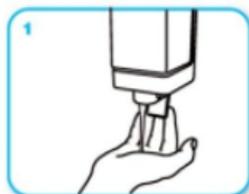


Lavage à l'eau et au savon

Durée : 40 – 60 secondes



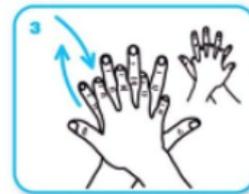
0
Mouiller les mains
abondamment



1
Appliquer suffisamment de savon
pour recouvrir toutes les surfaces
des mains et frictionner :



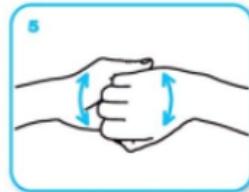
2
Paume contre paume par
mouvement de rotation,



3
le dos de la main gauche avec un
mouvement d'avant en arrière exercé
par la paume droite, et vice et versa,



4
les espaces interdigitaux paume
contre paume, doigts entrelacés,
en exerçant un mouvement
d'avant en arrière,



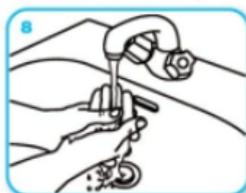
5
les dos des doigts en les tenant
dans la paume des mains
opposées avec un mouvement
d'aller-retour latéral,



6
le pouce de la main gauche
par rotation dans la paume
refermée de la main droite,
et vice et versa,



7
la pulpe des doigts de la main droite
par rotation contre la paume de
la main gauche, et vice et versa.



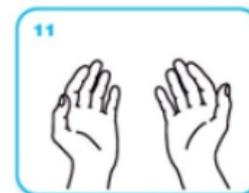
8
Rincer les mains
à l'eau,



9
sécher soigneusement les mains
avec une serviette à usage unique,



10
fermer le robinet à
l'aide de la serviette.



11
Les mains sont prêtes

Figure 6 – Illustration du lavage des mains à l'eau et au savon



ANNEXE 2 : Consignes pour l'utilisation du masque

Pourquoi ?

Le port du masque permet de réduire la diffusion des particules potentiellement infectieuses et protège ainsi les personnes et l'environnement.

Quand ?

Toute la journée.

Par qui ?

Tout le personnel enseignant et non enseignant

Comment ?

1. Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique avant et après l'application du masque.
2. Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veiller à l'ajuster au mieux sur le visage. Vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte.
3. Éviter toute manipulation du masque une fois en place. En cas de besoin, se laver les mains avant de toucher le masque.
4. Si possible, remplacer le masque :
 - Après 4 heures d'utilisation ;
 - Si le masque devient trop humide.
5. Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique avant et après le retrait du masque.
6. Enlever le masque par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Dans le cas d'un masque à usage unique, le jeter immédiatement dans une poubelle dotée d'un sac plastique. Dans le cas d'un masque en tissu, le ranger dans une poche en plastique étanche pour le laver.
7. Les masques en tissu doivent être lavés à 60°C pendant 30 minutes. Ils peuvent être lavés avec les autres vêtements.



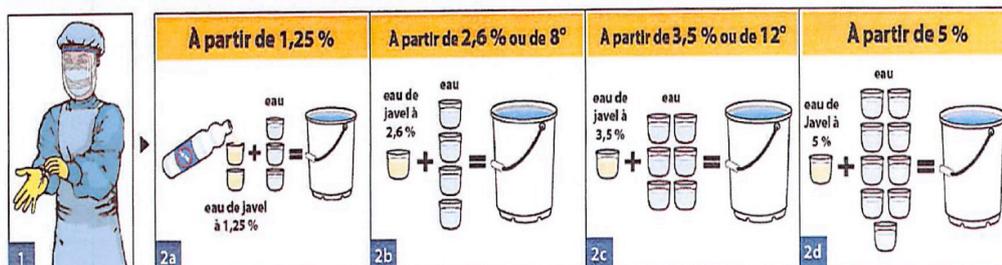
ANNEXE 3 : Consignes pour le nettoyage et la désinfection des sols et surfaces

Eau de javel



Comment préparer une solution de chlore à 0,5 % (haute concentration) à partir d'eau de javel

Utilisez la solution de chlore à 0,5 % (haute concentration) pour nettoyer et désinfecter les surfaces, objets et déversements de fluides corporels.
Préparez une nouvelle solution de chlore à 0,5 % (haute concentration) chaque jour. Jetez tout le reste de la solution du jour précédent.



Assurez-vous de porter l'EPI complémentaire.
Versez 2 portions d'eau de javel et 3 portions d'eau dans un seau. Répétez jusqu'à ce que le seau soit plein.
Versez 1 portion d'eau de javel et 4 portions d'eau dans un seau. Répétez jusqu'à ce que le seau soit plein.
Versez 1 portion d'eau de javel et 6 portions d'eau dans un seau. Répétez jusqu'à ce que le seau soit plein.
Versez 1 portion d'eau de javel et 9 portions d'eau dans un seau. Répétez jusqu'à ce que le seau soit plein.

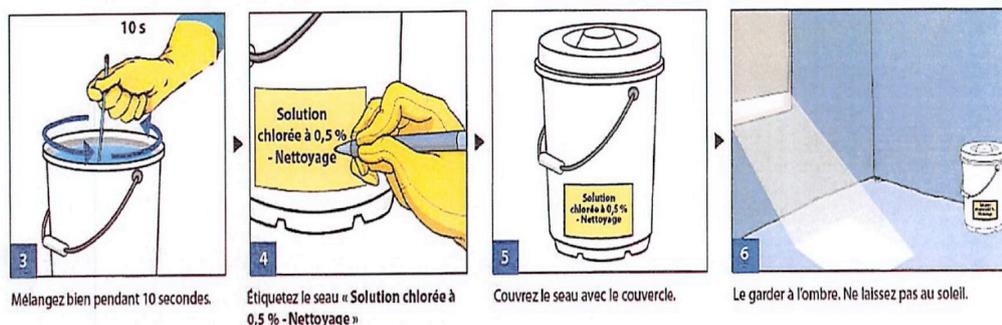


Figure 7 – Illustration de la dilution de l'eau de javel



Précautions d'emploi :

L'eau de javel doit être utilisée :

- Dans des lieux correctement ventilés ;
- Avec une tenue de protection adaptée : gants de ménage pour le personnel d'entretien, tablier de protection imperméable, et des lunettes de protection sont souhaitables pour éviter toute projection oculaire ;
- Après nettoyage avec un produit détergent suivi d'un rinçage et séchage (l'eau de javel ne nettoie pas) ;
- Seule (pas de mélange avec d'autres produits d'entretien) ;
- En respectant la dilution (dose de javel/quantité d'eau), la température de l'eau (qui doit être froide) lors des préparations d'eau javellisée, et le temps de contact ;
- En se conformant strictement à la notice du fabricant du produit ;
- En se reportant à la fiche de données de sécurité (FDS) du produit afin d'ajuster les protections individuelles.

Acide peracétique

Précautions d'emploi :

Cette substance présente l'avantage de permettre le nettoyage et la désinfection simultanée des locaux. L'avantage de cette substance sous cette forme est d'éviter le surdosage et les vapeurs de chlore. De plus, elle permet un seul passage au lieu de trois, ce qui réduit la pénibilité du protocole associant l'utilisation d'un détergent de façon préliminaire à un désinfectant. Ainsi, un seul passage est nécessaire au lieu de trois. Ce produit est utilisé couramment par les collectivités territoriales et les établissements de santé.

L'acide peracétique doit être utilisé :

- Dans des lieux correctement ventilés ;
- Avec une tenue de protection adaptée : gants de ménage pour le personnel d'entretien, tablier de protection imperméable, et pour éviter toute projection oculaire, des lunettes de protection sont souhaitables du fait des propriétés corrosives ;
- Seul (pas de mélange avec d'autres produits d'entretien) ;
- En respectant la dilution (dose d'acide peracétique/quantité d'eau), la température de l'eau (qui doit être froide) et le temps de contact ;
- En se conformant strictement à la notice du fabricant du produit ;
- En se reportant à la fiche de données de sécurité (FDS) du produit afin d'ajuster les protections individuelles.

Les sachets d'acide peracétique doivent être stockés à l'écart de toute source de chaleur du fait des propriétés inflammables du produit, idéalement dans une armoire dédiée aux produits inflammables.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

NUMÉROS UTILES

COVID-19

 <p>TOUX, FIÈVRE, DIFFICULTÉS À RESPIRER :</p> <p>15 7J/7 24H</p> <p><small>* prix d'un appel local</small></p>	 <p>QUESTIONS SUR LE COVID-19 :</p> <p>444 789 7J/7 8H-18H</p>	 <p>FEMMES ENCEINTES DE LA PRESQU'ÎLE</p> <p>40 547 766* CPM TARAVAO L-J : 7H30-15H30 V : 7H30-14H30</p>	 <p>CENTRE ADDICTIONS ET TOXICOMANIE</p> <p>40 460 047* 7J/7 8H-18H</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Référente prévention des risques : 40.46.29.39

Transport scolaire : 40.47.05.22

Département de la vie des écoles et des établissements : 40.46.28.14 ou 40.46.29.53

Psychologue de l'éducation nationale : 40.46.29.58

Médecin de prévention (santé des personnels) 40.47.05.96

« Réseau pass » (téléconsultation psychologique pour tous les personnels affiliés ou pas à la MGEN) :
contacteae.psy.a.fr

Infirmière conseillère technique (santé des élèves) 40.46.29.84 ou 89.50.97.07

Assistante sociale référente : 87 73 63 73